

CONCOURS PHOTO NATURE

Du 1^{er} janvier au 28 février 2022

-RÈGLEMENT-

A. ORGANISATION

L'association de la Maison de la Nature du Sundgau organise un concours photo, dans le cadre d'un projet "Jeunes citoyens" et aura pour thème la biodiversité en Alsace.

B. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

a) Participants

Le concours est gratuit et ouvert à toutes personnes de plus de 10 ans, sauf aux administrateurs du projet.

b) Objectifs du concours

Ce concours a pour but de récompenser les meilleures photographies de nature qui seront présentées, mais aussi d'encourager le travail de l'ensemble des photographes, notamment les plus jeunes.

L'objectif étant de montrer des images soulignant l'importance des milieux naturels et des espèces qui y vivent.

En participant à ce concours, l'auteur :

- Affirme que toute image qu'il envoie est son œuvre originale et qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée.
- Manifeste un intérêt pour l'environnement et a justifié d'un comportement naturaliste ne portant atteinte ni aux espèces vivantes, ni aux milieux naturels.

C. CATEGORIES

Le concours se décompose en 3 catégories de tranche d'âge qui auront pour thème « la biodiversité en Alsace » :

- Catégorie n°1 : 10 ans à 16 ans
- Catégorie n°2 : 17 ans à 26 ans
- Catégorie n°3 : 27 ans et plus

D. MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque photographe pourra présenter au maximum 4 photos. En cas de non-respect de cette règle, votre participation ne sera pas retenue.

Les images ayant pour sujet principal des espèces végétales cultivées et/ou des animaux domestiques ou en captivité ne seront pas acceptées. D'autre part, les images ayant occasionné un dérangement évident ou une nuisance envers une espèce seront définitivement éliminées. Vous pourrez trouver en annexe une charte de bonne conduite transmise par la LPO Alsace (partenaire du concours).

L'auteur d'une photo sélectionnée, s'engage à fournir le fichier original (RAW, NEF, JPEG original...) sur simple demande des organisateurs.

Les images devront être envoyées au format JPEG avec une taille maximale par image de 5 Mo, en 72 Dpi, sans marge ni inscription.

Le nom du fichier image devra obligatoirement être de la forme suivante :

NUMERODECATÉGORIE_Prénom_NOM_NUMERODELAPHOTO_titre.jpg

Par exemple : 2_Florian_MORGEN_1_Merle.jpg

2_Florian_MORGEN_2_Crapaudvert.jpg

E. INSCRIPTIONS ET DATE LIMITE DE DEPOT

Les envois se feront par mail et uniquement à l'adresse concoursphoto.mns@gmail.com, vous devrez également joindre par mail votre nom, prénom, date de naissance, un texte de 5 à 10 lignes présentant votre travail et vos photos.

Les images devront être envoyées **avant le 28 février 2022 à minuit dernier délai** à l'adresse ci-dessus.

En cas de non-respect de cette date, la participation sera considérée comme nulle.

F. DROIT D'AUTEUR ET UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

En participant à ce concours, l'auteur de la photo sélectionnée autorise la Maison de la Nature du Sundgau à utiliser, reproduire et à diffuser ses œuvres dans le cadre de l'exposition liée au concours et de toute communication liée au concours sur le web, dans la presse et dans les publications réalisées par la Maison de la Nature (flyer, affiche, portfolio...). Les lauréats autorisent l'impression et la diffusion de leur création lors d'une exposition.

Les images seront toujours accompagnées du nom de l'auteur et du logo de la Maison de la Nature du Sundgau.

G. PRIX ET JURY

Le jury sera composé de photographes naturalistes et de membres de l'association Maison de la Nature du Sundgau.

A l'issue du vote (courant mars), 11 œuvres seront sélectionnées pour être primées. Pour chaque catégorie 3 photos seront primées. A cela s'ajoute, toutes catégories confondues, 1 prix jeunesse et 1 prix coup de cœur du jury.

Un 1^{er} prix public est également organisé via le compte Facebook de la Maison de la Nature du Sundgau. Après la sélection du jury, 9 photos (3 par catégorie) seront publiées et la photo primée sera celle qui aura obtenu le plus de « j'aime » durant le mois d'avril.

Le jury se réserve le droit de déclasser une œuvre en cas de la non-fourniture des éléments demandés, de tromperie manifeste ou du non-respect de l'éthique du concours, y compris après la publication des résultats et durant l'exposition.

Les 12 lauréats seront contactés par mail après la sélection et devront fournir un fichier conforme à l'œuvre présentée et en haute définition (**de 10 millions de pixels minimum**) pour la réalisation d'un tirage sur bâche en format 60x90 cm.

Les gagnants seront révélés au public lors d'un vernissage organisé courant mai à la Maison de la Nature du Sundgau. Les photos primées seront exposées durant toute la période estivale.

H. Dotations

A la clé, plus de 1200 € de lots à gagner fournis par nos partenaires. Une photo ne pourra obtenir qu'un seul lot et prix.

Les lauréats seront invités à découvrir les résultats et à retirer leurs prix à l'occasion de la cérémonie de remise des prix lors du vernissage de l'exposition.

Les prix dotés de bons d'achat ou de lots ne pourront en aucun cas être échangés ou compensés par leur équivalence en argent et aucun lot ne sera envoyé.

I. Partenaires

